



**Rapport de la commission des pétitions et des grâces
au Grand Conseil**
concernant

- la pétition des Jeunes POP neuchâtelois "Pour des transports publics gratuits pour les jeunes de moins de 25 ans"
- deux pétitions acceptées lors de la Session des jeunes, "Insertion d'un tarif étudiant dans les TRN et rajout d'horaires nocturnes" et "Création d'un abonnement Onde Verte pour les jeunes, financièrement accessible et valable dans tout le canton de Neuchâtel"

(Du 13 janvier 2015)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors de ses séances des 19 février et 30 avril 2014, la commission des pétitions et des grâces (ci-après: la CPG) a examiné la pétition des Jeunes POP neuchâtelois, du 29 janvier 2014, intitulée "Pour des transports publics gratuits pour les jeunes de moins de 25 ans", en présence de M. Yvan Perrin, ancien chef du DDTE.

Lors de sa séance du 19 février, la commission a également reçu M. Quentin Stauffer, l'un des pétitionnaires.

Puis, lors de ses séances des 18 novembre et 9 décembre 2014, et 13 janvier 2015 pour l'adoption de son rapport, la CPG a ensuite examiné les pétitions acceptées lors de la Session des jeunes du 11 septembre 2014, intitulées "Insertion d'un tarif étudiant dans les TRN et rajout d'horaires nocturnes" et "Création d'un abonnement Onde Verte pour les jeunes, financièrement accessible et valable dans tout le canton de Neuchâtel".

A ce titre, lors de la séance du 18 novembre 2014, la commission a reçu M^{me} Thérèse Laubscher, représentante des signataires de la première pétition, et M^{mes} Pauline Hämmerli et Sophie Burri, pour la seconde. M. Laurent Favre, conseiller d'Etat, chef du DDTE a également assisté à cette séance.

Composition de la commission

Présidente:	M ^{me}	Sylvie Fassbind-Ducommun, socialiste
Vice-président:	M.	André Obrist, libéral-radical
Rapporteure:	M ^{me}	Mary-Claude Fallet, libéral-radical
Membres:	M.	Jean-Daniel Ribaux, socialiste
	M.	Daniel Huguenin-Dumittan, socialiste
	M.	Jean-Bernard Wälti, libéral-radical
	M.	Alain Gerber, libéral-radical

M^{me} Gabrielle Würgler, Verts
M. Olivier Forel, POP-SOL
M. Marc Schaefroth, UDC
M. Lucas Fatton, UDC

2. PETITIONS

Le 29 janvier 2014, les Jeunes POP neuchâtelois ont déposé la pétition suivante:

Pétition "Pour des transports publics gratuits pour les jeunes de moins de 25 ans"

Pour des raisons environnementales, mais aussi économiques et sociales, nous sommes d'avis que les transports publics doivent être favorisés.

Par conséquent, nous demandons au Grand Conseil la gratuité des transports publics dans le canton de Neuchâtel pour les jeunes de moins de 25 ans.

En signant cette pétition:

- vous soutenez un allègement du budget des jeunes et des familles;
- vous vous engagez pour l'utilisation des transports en commun;
- vous revendiquez un service public fort et gratuit!

La pétition est munie de 2526 signatures.

Le 11 septembre 2014, les jeunes parlementaires de la Session des jeunes ont accepté les pétitions suivantes:

Pétition "Insertion d'un tarif étudiant dans les TRN et rajout d'horaires nocturnes"

- *Insertion d'un tarif étudiant pour les transports publics neuchâtelois qui concerne les personnes âgées de 16 à 25 ans.*
- *Révision des horaires nocturnes, avec des rajouts de trains et de bus le vendredi et le samedi soir, notamment pour les régions mal desservies.*

Première signataire: Thérèse Laubscher.

Autres signataires: Danaé Bregnard, Bahia Mokeddem, Saruga Thanasingam et Alexandre Cattin.

Cette pétition a été acceptée par 95 voix contre 12, et 8 abstentions.

Pétition "Création d'un abonnement Onde Verte pour les jeunes, financièrement accessible et valable dans tout le canton de Neuchâtel"

A partir de 16 ans, dans les transports publics, les adolescents payent comme des adultes, à l'exception des abonnements Onde Verte. Hors, un salaire d'apprenti n'est pas comparable à celui d'un adulte, et un étudiant a un très faible revenu lié à ses petits jobs éventuels. Même avec le demi-tarif ou en utilisant un abonnement Onde Verte Junior (également très cher), les prix des transports publics sont clairement trop élevés. 16 ans, c'est aussi l'âge où se prennent les habitudes en matière de mobilité et où on a envie de découvrir son canton.

Notre pétition demande au Grand Conseil de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de se déplacer dans tout le canton de Neuchâtel, en transports publics, à un prix raisonnable. Elle a trois objectifs principaux:

- *Inciter les jeunes à utiliser les transports publics au lieu de la mobilité individuelle.*
- *Montrer aux jeunes, par la pratique, que les transports publics sont le meilleur moyen de se déplacer.*
- *Rapprocher les différentes régions de notre canton en favorisant les déplacements inter-régions.*

Au niveau du principe, nous pensons qu'il faut travailler avec l'abonnement Onde Verte. L'idéal serait que le prix de l'abonnement 2 zones actuel de 459 francs soit valable pour l'ensemble du canton. Actuellement, l'abonnement pour tout le canton coûte 1'062 francs, l'économie est donc très importante. Ce ne serait plus un problème d'étudier à Neuchâtel en habitant à La Chaux-de-Fonds ou inversement. Nous croyons aussi vraiment que cette possibilité de se déplacer dans l'ensemble du canton va aider à rapprocher les habitants des différentes régions.

Première signataire: Sophie Burri.

Autres signataires: Aurore Bavaud, Pauline Hämmerli et Tatiana Nussbaum.

Cette pétition a été acceptée par 64 voix contre 41, et 10 abstentions.

Les pétitions acceptées lors de la Session des jeunes ont été transmises à la commission des pétitions et des grâces par le bureau du Grand Conseil, par courrier du 30 septembre 2014.

3. TRAITEMENT DES PETITIONS PAR LA COMMISSION

3.1. Pétition "Pour des transports publics gratuits pour les jeunes de moins de 25 ans"

Lors des séances des 19 février et 30 avril 2014, la commission étudie la pétition et désire connaître la position du Conseil d'Etat à ce sujet, par l'entremise du chef du DDTE, à l'époque M. Yvan Perrin. Certains commissaires estiment qu'il y a un fort signal à donner en faveur de la jeunesse et que cela peut permettre de changer toute la mobilité du canton. La commission se pose la question du coût d'une telle mesure et l'équité et égalité de traitement par rapport au reste de la population. La gratuité des transports publics dans le canton pour les moins de 25 ans engendrerait une très forte diminution des ventes de billets, et le chiffre d'affaires de la communauté tarifaire Onde Verte serait réduit de 42%, selon les estimations. Il y aurait deux conséquences liées à cette baisse du chiffre d'affaires:

- pour compenser les pertes de recettes, l'Etat devrait augmenter le niveau des indemnités à verser aux entreprises de transports pour qu'elles puissent couvrir leurs coûts;
- ces pertes de recettes impacteraient négativement sur les taux de couverture et certaines lignes tomberaient en dessous des valeurs seuils de rentabilité de la Confédération. Si ces taux de couverture tombaient en dessous des valeurs seuils, soit 10% pour les lignes de bus et 20% pour les lignes ferroviaires, la Confédération mettrait son veto et ne participerait plus au financement des lignes concernées.

Les pertes de recettes sur le réseau Onde Verte sont estimées à 13,3 millions de francs, et la perte de financement de la Confédération à 4,8 millions de francs. Le montant total de l'indemnité à payer en plus par le canton s'élèverait ainsi à 18,1 millions de francs. Si cette charge supplémentaire ne devait pas être intégrée au budget, il faudrait alors supprimer des prestations de transport et réduire le niveau de dessertes.

Si les jeunes de moins de 25 ans étaient au bénéfice de la gratuité des transports publics, d'autres catégories d'usagers pourraient également demander l'octroi de la

gratuité et le manque à gagner devrait être pris en charge par la collectivité publique. Le risque d'un effet Domino à l'ensemble de la clientèle est clairement avéré.

Le canton participe également aux coûts des navettes nocturnes et si celles-ci devenaient gratuites, il devrait compenser la perte de recettes par des indemnités supplémentaires. A titre d'exemple, la gratuité intégrale des prestations fournies par l'association Noctambus coûterait 150.000 francs à l'Etat de Neuchâtel.

A la question de savoir s'il y a un lien à faire avec la motion Patrick Herrmann 10.157 "Un abonnement Onde verte pour les élèves des écoles", M. Perrin informe que cette dernière sera prochainement traitée. L'audition d'une délégation des pétitionnaires est également souhaitée.

3.1.1. Audition d'une délégation des pétitionnaires

La délégation des pétitionnaires est représentée par M^{me} Aïbda et M. Stauffer.

Ces derniers informent que la récolte de signatures s'est principalement faite auprès des jeunes, mais qu'elle a néanmoins recueilli le soutien de toutes catégories de la population. Ils développent les trois points importants de la pétition:

- l'aspect écologique: le but serait d'habituer la population aux transports en commun et de réduire les effets de serre;
- le pilier social: alléger le budget des familles;
- favoriser la cohésion cantonale: apporter une nouvelle vision de la politique dans le canton.

Selon les pétitionnaires, sur la base de l'analyse des villes où la gratuité des transports publics est offerte, une hausse du nombre de voyageurs est constatée, tout en améliorant la sécurité et le bien-être des usagers.

3.1.2. Avis du Conseil d'Etat

M. Perrin rappelle à la commission que le débat a déjà eu lieu au Locle en 2004, et que le projet a notamment été refusé car il aurait engendré une charge importante pour la commune. Dans quelles limites s'agirait-il de rendre le billet de transport gratuit; dans toute la Suisse, ou seulement dans le canton? Les négociations avec les prestataires de services seraient compliquées et il faut être conscient que les transports ont un coût.

Le Conseil d'Etat n'est pas favorable à l'entrée en matière de cette pétition et propose à la commission de ne pas y donner suite.

3.1.3. Avis de la commission

Suite au dépôt de la motion Quentin Stauffer 14.125 "Gratuité des transports publics pour les jeunes", la commission décide, par 9 voix contre 1 et 1 abstention, de suspendre ses travaux jusqu'à droit connu sur le sort de la motion, avec information aux pétitionnaires. Lors de la séance du Grand Conseil du 3 septembre 2014, cette motion a été transformée en postulat, puis refusée, amendée, par 57 voix contre 51.

3.2. Pétitions "Insertion d'un tarif étudiant dans les TRN et rajout d'horaires nocturnes" et "Création d'un abonnement Onde Verte pour les jeunes, financièrement accessible et valable dans tout le canton de Neuchâtel"

La commission a sollicité le conseiller d'Etat, M. Laurent Favre, chef du DDTE, à participer à la discussion et à l'audition des pétitionnaires.

La commission reprend les points abordés sous chiffre 3.1 et demande un complément d'information au représentant du Conseil d'Etat. Ils sont informés du fait qu'il existe déjà un tarif jeunesse pour les jeunes entre 16 et 25 ans. Le prix de l'abonnement général

pour les jeunes de 16 à 25 ans se monte à 2600 francs par an. Le prix actuellement appliqué pour 2 zones est de 612 francs par an pour les adultes, et 459 francs pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Il semble correct, mais pourrait être réduit. En 2015, la Ville de Neuchâtel subventionnera les abonnements Onde Verte annuels et mensuels adultes, ce qui coûtera près de 600.000 francs par année.

La commission relève que la répartition des zones ne tient pas compte de l'emplacement des écoles. M. Favre informe que la communauté tarifaire Onde Verte étudie l'opportunité de revoir le découpage des zones. Il rappelle que si les tarifs devaient être réduits, conformément à la demande des pétitionnaires, cela engendrerait la perte des subventions fédérales. Les tarifs des transports publics peuvent donc sembler élevés, mais ils ne couvrent les coûts qu'entre 10 et 20%.

Tous les tarifs appliqués dans le canton sont du ressort de la communauté tarifaire Onde Verte. C'est à elle qu'il appartient de fixer les tarifs, et toute demande de gratuité ou de privilèges adressée à TransN, au Car postal ou aux CFF est automatiquement dirigée vers Onde Verte.

Des transports nocturnes existent déjà entre 2h00 et 4h00 du matin. L'instauration de transports supplémentaires de nuit serait une opération extrêmement coûteuse. Les communes, qui participent aux frais, privilégient les actions citoyennes en la matière.

Une partie de la commission désire éviter le système de "l'arrosoir" au profit d'une aide plus ciblée, comme par exemple, les bourses d'études.

3.2.1. Audition d'une délégation des pétitionnaires

M^{me} Thérèse Laubscher, représentante des signataires de la première pétition, et M^{mes} Pauline Hämmerli et Sophie Burri, pour la seconde, sont auditionnées.

M^{me} Laubscher explique que les jeunes disposent de moyens financiers restreints et qu'en acquérant l'habitude de prendre les transports publics, cela permettrait de pérenniser cette pratique. Ainsi, l'affluence supplémentaire engendrée devrait compenser l'investissement dû au "tarif étudiant" sur une plus longue durée. La notion d'étudiant concerne ici les personnes en formation.

Le souhait d'amélioration au niveau des transports de nuit porte notamment sur le rallongement et l'augmentation des horaires de TransN, et d'une prise en considération de la détention d'un abonnement pour le prix du billet.

M^{mes} Pauline Hämmerli et Sophie Burri exposent l'idée de créer un abonnement cantonal au prix de l'abonnement actuel de 2 zones. Le but est également de rapprocher le haut et le bas du canton et d'inciter les jeunes à utiliser les transports publics par une baisse significative des prix.

Les pétitionnaires n'ont pas mené la réflexion quant au moyen de compenser les coûts.

3.2.2. Avis du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est sensible à la problématique soulevée par ces pétitions. Néanmoins, il rappelle que des bourses d'études, aides ciblées, sont à disposition des familles dans le besoin. Le Conseil d'Etat n'est pas favorable à l'entrée en matière quant à ces pétitions.

3.2.3. Avis de la commission

La commission a été attentive à la préoccupation de la jeunesse quant à cette thématique. Toutefois, il n'est pas envisageable de supporter la perte de subventions de la part de la Confédération, qui aurait des conséquences négatives sur le maintien et le développement des transports publics, et de lourdes conséquences sur le budget cantonal.

4. CONCLUSION

A l'unanimité des membres présents, la commission se détermine donc pour donner suite aux pétitions "Insertion d'un tarif étudiant dans les TRN et rajout d'horaires nocturnes" et "Création d'un abonnement Onde Verte pour les jeunes, financièrement accessible et valable dans tout le canton de Neuchâtel", par le biais d'une interpellation.

A l'unanimité des membres présents, la commission a voté le classement de la pétition des jeunes POP neuchâtelois, "Pour des transports publics gratuits pour les jeunes de moins de 25 ans", et propose au Grand Conseil d'en faire de même.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents, le 13 janvier 2015.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 13 janvier 2015

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces:

La présidente,
S. FASSBIND-DUCOMMUN

La rapporteure,
M.-C FALLET

13 janvier 2015

Interpellation de la commission des pétitions et des grâces

Jeunesse et mobilité

La commission des pétitions et des grâces souhaite interpellier le Conseil d'Etat sur les actions possibles à mener auprès de prestataires de services de transports et des communes, pour répondre aux demandes suivantes :

- a) l'insertion d'un tarif étudiant dans les TransN;
- b) la création d'un abonnement Onde Verte financièrement accessible et valable dans tout le canton de Neuchâtel, notamment dans la manière de définir les zones tarifaires;
- c) les possibilités d'inciter les communes à prendre en charge l'abonnement des jeunes en formation, entre 16 et 25 ans;
- d) la possibilité d'élargir les transports nocturnes.

Développement:

Lors de l'audition des pétitionnaires et des discussions internes à la commission, il est apparu que le découpage des zones tarifaires entraînait des surcoûts par la nécessité de prendre une zone de plus pour se rendre sur le lieu de formation. L'implantation des divers lieux de formations offertes dans le canton conduisant les étudiants du haut à venir dans le bas (à l'école ARC par exemple) et réciproquement, des étudiants du bas à se rendre dans les Montagnes (au CIFOM, à l'HEP BEJUNE par exemple). Cette constatation a semblé pertinente, dès lors la commission invite le Conseil d'Etat à informer sur la position que pourraient prendre ses représentants auprès des prestataires de services de transport, dans le cadre des discussions sur le découpage des zones et sur celles des prestations tarifaires, afin de répondre de la meilleure manière possible aux préoccupations de ces pétitionnaires au sujet, d'une part, de l'insertion d'un tarif étudiant dans les TransN, ou de la création d'un abonnement Onde Verte d'autre part, en gardant à l'idée que les bénéficiaires de tels abonnements pourraient bénéficier en plus d'un tarif préférentiel dans les transport nocturnes.

Concernant l'élargissement des transports nocturnes, les pétitionnaires mettaient principalement en évidence une liaison haut-bas et inversement, pour permettre aux jeunes de se rendre dans une ville voisine pour des activités culturelles et festives. La commission souhaite savoir si le Conseil d'Etat veut et peut solliciter une étude d'impact sur cette question.

La question de la prise en charge des coûts des abonnements par les communes est apparue en filigrane de la question de la gratuité des transports pour les jeunes entre 16 et 25 ans. La commission a parfaitement compris l'impact que pourrait avoir cette gratuité face au mode de subventionnement fédéral, qui se base sur la fréquentation des lignes calculée sur la billetterie et les abonnements. Il est donc nécessaire que les communes qui accordent la gratuité soient les acheteurs de ces abonnements. Certaines communes le font déjà, et la commission souhaite connaître les moyens d'action, à travers les discussions sur les subventions et la péréquation financière, que le Conseil d'Etat pourrait mettre en œuvre pour inciter les communes à assurer de telles prestations.

Signataire: Sylvie Fassbind-Ducommun, présidente de la commission.